Exercice 2004 - Rapport du délégataire CTB

Rapporteur: M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS				
Commission Consultative des Services		Validation du Vice-Président		
Publics Locaux				
séance du 21/09/05				
Bureau		Le 23/08/05		
séance du 09/09/05	favorable			

Les dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public des transports urbains du 22 mars 1999, la Ctb a communiqué le 22 juin 2005 les résultats de l'exercice 2004 à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Ce rapport fait état des résultats suivants :

I. Généralités

Le service de transports urbains (sur le territoire communal de Besançon) est assuré par la Ctb, filiale du groupe KEOLIS.

Sur le plan contractuel :

Deux avenants ont été passés en 2004 entre la Communauté d'Agglomération et le Groupe KEOLIS sur l'exercice 2004 :

- l'avenant n°7, portant sur l'extension à 18 communes périurbaines du service PMR « EVOLIS Ville »:
- l'avenant n°8, portant sur la détermination du prix forfaitaire et de l'objectif de recettes 2005 liée à la prolongation de 6 mois de la durée de la Convention de DSP de mars 1999.

L'impact financier de l'avenant n°7 a été de 124 K€ HT en année pleine valeur 1998.

L'impact financier de l'avenant n°8 a porté sur la définition du prix forfaitaire de 6 mois en 2005 pour un montant de 10 176,79 $K \in HT$ en valeur 1998, et sur la fixation de l'objectif de recettes à 3 446 $K \in HT$ en valeur 2003.

Sur le plan social :

L'année 2004 s'est caractérisée par une baisse des mouvements sociaux : I seul jour de grève le I er juin 2004.

Les effectifs demeurent stables après la vague de recrutement des années 2002 et 2003 (création de GINKO).

II. Offre et demande

Les kilomètres:

Entre 2003 et 2004, les kilomètres totaux réalisés par la Ctb ont augmenté de 2,6 %, soit 171 000 Kms supplémentaires. Cette augmentation s'explique par les restructurations suivantes :

- aménagement du sas bus de la place de la Révolution : modification des lignes A, 5, 7, 31 et 32
- extension des lignes D et 10 dans le Pôle Santé Jean Minjoz
- repositionnement du terminus de la ligne 34 à Saint-Amour

Les voyages:

Variation globale du trafic

En données brutes, la fréquentation du réseau urbain enregistre une forte augmentation de 5,9 % par rapport à 2003. En données reconstituées, prenant en compte l'incidence des décalages calendaires et événements exceptionnels (grèves,...), la fréquentation progresse de 5,1 %.

Par rapport à l'année 2001, avant la création de GINKO, le trafic a augmenté de 14,4 %.

Variation de la fréquentation par ligne

Toutes les lignes ont connu une augmentation de leur fréquentation, à l'exception des lignes 5 et 9 qui ont connu une baisse chacune de 2 % en comparaison à 2003. Pour la ligne 5, cela s'explique par la modification en profondeur de cette ligne, qui a été composée sur la base des anciennes lignes 5 et 7, et par un report du trafic sur la ligne 10 qui connaît une forte augmentation sur la période.

En détail, 5 lignes progressent fortement :

- ligne 20: +19 %, en raison du recalage des correspondances avec la SNCF
- ligne 7 : +16 %, pour des raisons difficiles à analyser, cette ligne ayant été modifiée en même temps que la ligne 5, mais il est constaté une forte croissance de la clientèle étudiante
- ligne 10: +13 %, grâce au report de la ligne 5
- ligne 6 : +11,4 %, du fait de l'augmentation de la population sur le quartier des Tilleroyes
- ligne 34 : +11,4 %, la branche desservant la zone commerciale d'Ecole-Valentin attire de plus en plus d'usagers

Le trafic du réseau de nuit augmente de 5 à 10 % en fonction des lignes. Le réseau de dimanche progresse de 1 à 2 %.

III. Recettes

Les recettes globales de trafic :

La gamme tarifaire a évolué en 2004 :

- augmentation principalement des tickets Unité (+5 %), du ticket « Groupe » (+16,7 %) et de l'abonnement « Heures Creuses » (+15,6 %). L'augmentation du ticket « Groupe » se justifie par une réduction de la remise afin de le repositionner par rapport au carnet de tickets à tarif réduit. L'augmentation de l'abonnement « Heures Creuses » se justifie par une réduction de la remise afin de mieux le positionner par rapport à l'abonnement « SESAME » et une modification des conditions d'accès (l'interdiction d'utilisation entre 11h30 et 14h a été supprimée).
- pour les autres titres, la hausse a été d'environ 1,7 %

Les recettes de trafic ont augmenté globalement de 5,3 % par rapport à celles enregistrées en 2003. Cette hausse est liée à la fois à l'augmentation du nombre d'usagers et à la modification de la gamme tarifaire. Cette hausse est générée essentiellement par la hausse de recettes des abonnements (+5,9 %), plus forte que celle des titres oblitérables (+ 4,6 %)

Les ventes et les recettes des titres oblitérables

Le volume des ventes des titres oblitérables se décompose notamment de la manière suivante :

- le ticket unité : augmentation des ventes de 1,6 % et augmentation des recettes de 7,1 % ; ce titre représente 30,2 % des recettes totales. L'augmentation des recettes est supérieure à l'augmentation tarifaire (+7,1 % contre 5,4 %).
- le carnet de 10 tickets à tarif réduit : baisse des ventes de 1,3 % et augmentation des recettes de 2,3 % ; la baisse des ventes de ce titre est constatée depuis la création de GINKO, la politique tarifaire favorisant les abonnements. Les ventes de ce titre représentent néanmoins 15,4 % des recettes totales.
- le ticket journée : forte baisse des ventes de 22,6 % et baisse des recettes de 18,3 % ; le prix de ce titre est élevé par rapport au ticket unité. Dans ce contexte, en septembre 2004, ce titre n'a pas augmenté. Pour rappel, les ventes de ce titre ne représentent que 1,2 % des recettes totales.

Les ventes et les recettes des abonnements

La tendance de l'engouement pour les abonnements se vérifie dans le détail :

- abonnements tout public (Sesame, Couple, Famille): augmentation de 5,10 % du nombre de coupons vendus; depuis 2001, la vente de coupons tout public a augmenté de 17 %.
- abonnements scolaires (Diabolo) : augmentation de 4,7 % par rapport à 2003, dans un contexte où les effectifs scolaires diminuent de 2,8 % (source Académie). Le nombre d'abonnés scolaire par mois est supérieur à 14 660, ce qui représente une part de marché de 79 % sur cette cible de clientèle.
- abonnements étudiants (Campus): la vente des abonnements étudiants a connu une très forte progression (+11,4 %). La part de marché passe de 34 % à 37 % sur cette cible, alors que les effectifs diminuent d'environ 7,6 % (source Université).
- abonnements Senior (Or) : la vente de ces titres baisse de 0,9 % après une année de progression en 2003. Cette clientèle est de moins en moins captive du transport en commun. La création d'un titre annuel en septembre 2004 n'a pas inversé la tendance. Néanmoins, les recettes progressent de 2,4 % du fait de l'augmentation du tarif de l'abonnement mensuel.
- abonnement Heures Creuses : après 7 années de baisse, la vente de ce titre augmente de 0,7 %, malgré la forte hausse de tarifs en septembre 2004, mais qui s'est accompagnée d'une modification des horaires de validité semblant mieux répondre aux besoins des usagers. Les recettes ont augmenté de 7,1 %.
- abonnements sociaux (Sesame Social à I€ et 8,5 €; titres Mission Locale et CCAS): la « vente » de ces titres est en hausse de 7,3 %. En détail, la distribution des seuls titres CCAS augmente de 38 %...

Le total des recettes perçues par le délégataire :

Le total des recettes perçues par le délégataire en 2004 (recettes trafics, recettes diverses, produits financiers) passe de 6 927 K€ à 7 282 K€ (+355 K€), soit une hausse de 5,1 %.

IV. Dépenses

Les dépenses globales

L'ensemble des charges augmente de 4,89 %, dont 2,14 % de charges exceptionnelles, entre 2003 et 2004, soit 1 216 K€.

Les frais de personnel:

Les frais de personnel sont en augmentation de 8,96 %, soit un montant de 1 627 K€.

Cette évolution provient essentiellement de :

- provision pour les primes liées aux médailles du travail, soit +532 K€
- l'augmentation des salaires de 1,6 % en mars et de 0,4 % en septembre, soit + 474 K€
- la diminution des allègements bas salaires, soit +221 K€
- les cotisations PRP, soit +150 K€
- la cotisation de contribution solidarité, soit + 27 K€
- les indemnités de départ en retraite, soit +60 K€
- l'intéressement des salariés, soit + 28 K€

L'énergie de traction :

Ce poste est en augmentation de 7,2 %, soit 135 K€.

Cette augmentation s'explique par une augmentation du prix du gazole de 7,8 % et une baisse du prix du gaz de 0,9 %, soit un surcoût pour la collectivité de 93 K€. Le reste de l'augmentation de ce poste est imputable à l'augmentation du nombre de kilomètre de 2,6 %.

Pour la deuxième année consécutive depuis le lancement des bus gaz sur Besançon, le coût du carburant pour un kilomètre parcouru bascule en faveur du bus gaz au détriment du bus gazole.

L'entretien:

Ce poste est en diminution de 6,22 %, soit -81 K€ par rapport à 2003. Cette baisse est constatée sur les postes suivants :

- Matériel roulant : - 46 K€

- Petit outillage divers : -16 K€

- Maintenance bâtiments GNV : -16 K€

Cette baisse des coûts d'entretien est due à un rajeunissement du parc de bus : la C.A.G.B a engagé un vaste programme d'acquisition de bus urbains neufs qui s'est traduit par l'achat de 36 véhicules entre 2002 et 2004.

L'affrètement :

Ce poste est en augmentation de 4,4 %, soit 9 K€ par rapport à 2003. Cette augmentation s'explique par l'actualisation des contrats d'affrètement.

Assurances tiers:

Ce poste est en augmentation de 85 K€, soit 34 %. Le contrat d'assurance précédent a été dénoncé à l'initiative de l'assureur en 2003.

Charges diverses de gestion :

Ce poste régresse de 14,8 %, soit 149 K€, selon les modalités suivantes :

- Honoraire agence de publicité : -20 K€
- Honoraires divers (étude dépôt unique,...) : -110 K€
- Assurance (véhicules de service, incendie) : 2 K€
- Locations (boutique MOBILIGNES,...): + 6 K€
- Fournitures de bureau, imprimés, informatique : -30 K€
- Divers: + 7 K€

Impôts et taxe (hors TP):

Ce poste régresse de 10,8 % soit 11 K€.

Rémunération de la Ctb:

Globalement, le résultat net de la société après participation et impôt est de -17 K€ en 2004, hors frais de siège (396 K€), soit une baisse de 504 K€ entre 2003 et 2004. Ce montant négatif s'explique en fait par la provision faite par la société pour les primes liées aux médailles du travail de 532 K€ (charge exceptionnelle). La rémunération de la Ctb, provision comprise, est alors de 515 K€.

V. Les principaux ratios d'exploitation

	2003	2004
Voyages par an et par habitant	188	193
Voyages par kilomètre	3,4	3,4
Recettes de trafic par voyage	0,31	0,31
Dépenses d'exploitation au kilomètre	3,72	3,82
Taux d'absentéisme	4,51 %	7,32 %
Nombre d'accidents déclarables (1)	231	243
Taux d'infractions constatées	0,83 %	0,70 %
Consommation au 100 Km	46,31	45,86
Parc total (fin décembre)	161	165
Age moyen du parc	8 ans et 3 mois	8 ans et 7 mois

(I) Accidents déclarés + dossiers traités à l'amiable

Le Conseil de Communauté prendre connaissance du rapport d'activité 2004 de la délégation de service public des transports urbains.

Pour extrait conforme,

Le Président